



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 103149

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'ordonnance n° 2017-31 du 12 janvier 2017. Le collectif inter-associatif sur la santé a en effet alerté un certain nombre de parlementaires sur les contradictions que cet arrêté entraînerait avec la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, qui précisait l'absence de facturation des dépassements d'honoraires dans le secteur hospitalier public. Il lui demande donc les mesures qu'elle entend prendre pour poursuivre la lutte contre les dépassements abusifs d'honoraires et garantir l'égalité dans l'accès aux soins.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103149

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1556